



# Ligue de Football des Pays de la Loire

## Coupe Pays de la Loire U 19 Saison 2021/2022 RAPPEL Règlements



Vous trouverez ci-dessous quelques extraits importants du Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 19 :

### ARTICLE 4 – OBLIGATIONS

#### 4.1 Obligations en matière d'installation sportive

Les clubs sont tenus de disposer d'une installation sportive classée de niveau T1 à T6. En cas de nocturne, l'éclairage devra être classé niveau E6 minimum.

### ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

#### 5.1 Système de l'épreuve

1. Cette compétition a priorité sur toutes compétitions U 19, à l'exclusion des compétitions nationales.
2. La Coupe PDL U 19 se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :
  - a) les équipes engagées en Coupe PDL U 19 et encore qualifiées en Coupe Gambardella pour la compétition propre ne pourront plus être incorporées au-delà des 8<sup>èmes</sup> de finale
  - c) la finale se jouera en principe sur terrain neutre

#### 5.2 Organisation des tours

1. Lors des 1ers tours, un tirage intégral s'effectue par groupes géographiques. A compter des 16èmes de Finale, tirage intégral sur l'ensemble du territoire
4. Toutes les rencontres sont disputées sur l'installation du club premier tiré au sort. Toutefois, dans le cas où le club tiré 2<sup>ème</sup> se situe hiérarchiquement au niveau inférieur de son adversaire, le match est fixé sur son installation.
5. Concernant les équipes de même niveau, la rencontre sera fixée sur le terrain :
  - a) du club 1<sup>er</sup> tiré si les deux équipes recevaient ou se déplaçaient au tour précédent
  - b) du club dont l'équipe se déplaçait alors que son adversaire recevait ou était exempt au tour précédent

#### 6. Niveaux retenus :

- Niveau 1 = club évoluant en Championnat de Ligue  
Niveau 2 = club évoluant en Championnat de District

8. En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la Commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence.

**Si la rencontre ne s'est pas déroulée suite à un arrêté municipal d'interdiction ou par décision de l'arbitre en cas d'impraticabilité, la rencontre sera reprogrammée et automatiquement disputée sur le terrain de l'adversaire.**

## **ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES RENCONTRES**

### **6.1 Qualification et participation**

Peuvent participer à la Coupe des Pays de la Loire :

- Les clubs prenant part aux championnats libres (régionaux et départementaux) U 18 ou U 19
- Les joueurs licenciés U 18 et U 19
- Les joueurs licenciés U 17, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Ne sont pas autorisés les joueurs licenciés U 16 et U 20

Les conditions de participation à la Coupe PDL U 19 sont celles qui régissent l'équipe U 19 ou U 18 engagée dans cette compétition, dans son championnat.

- Les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match, dont seulement 14 sont autorisés à participer
- les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant, et à ce titre, à revenir sur le terrain.

### **6.2 Durée de la rencontre**

1. Durée de 90 minutes, divisée en 2 périodes de 45 minutes. Entre les deux périodes, pause de 15 minutes

2. En cas de résultat nul, épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Si par suite de l'obscurité, de la pluie, de la neige, du gel, du brouillard et, en général, de toute intempérie, l'épreuve des coups de pied au but ne pouvait se dérouler, le club de la série inférieure ou, si les deux clubs appartiennent à la même série, le club visiteur est qualifié. Est considéré comme club visiteur le club désigné initialement par la Commission, quel que soit le lieu de la rencontre.

3. L'équipe déclarée vainqueur par pénalité ou forfait est qualifiée d'office pour le tour suivant.

## **ARTICLE 8 - FORFAIT**

1. Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, sa ligue régionale et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance.

4. La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.

5. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

6. Toute équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain.

Retrouvez l'intégralité du règlement en cliquant sur le lien ci-dessous :

[REGLEMENTS DE LA COUPE DES PAYS DE LA LOIRE U 19 - SAISON 2021/2022](#)

## **DATES DE LA COMPÉTITION**

1<sup>er</sup> tour : 11 DECEMBRE 2021  
3<sup>ème</sup> tour : 22 JANVIER 2022  
1/4 de Finale : 30 AVRIL 2022

2<sup>ème</sup> tour : 15 JANVIER 2022  
8èmes de Finale : 19 FEVRIER 2022  
1/2 Finales : 21 MAI 2022

**FINALE : 4 ou 6 JUIN 2022**